

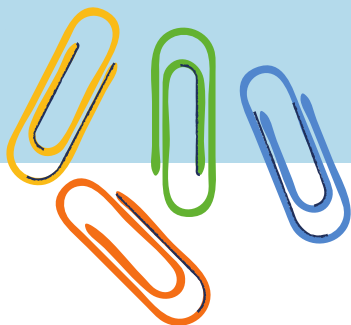
# AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS



Dossier de demande d'aide



# PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER



- Vos statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.

---

- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association

---

- Un relevé d'identité bancaire ou postal

---

- Rapport moral et financier de moins de 12 mois

---

- La grille d'analyse des projets (voir en fin de dossier)

---

- Le contrat Républicain signé (voir en fin de dossier)

---

# 1

## PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION



### IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de votre association : .....

Objet : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association

.....

Adresse de correspondance, si différente : .....

Code postal : ..... Commune : .....

### RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION

**Le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts**

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE SUBVENTION

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MOYENS HUMAINS

Nombre d'adhérents de l'association : .....

*(A jour de la cotisation)*

**Nombre de bénévoles** contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée : .....

**Nombre de salariés** : .....

# 2

## DESCRIPTIF DU PROJET

### NOM DE LA MANIFESTATION :

.....

Date : .....

Lieu : .....

Date de la première édition de ce projet : .....

### TYPE DE MANIFESTATION CONCERNÉE PAR LA DEMANDE

Action/manifestation dont l'objectif est de valoriser et/ou promouvoir les richesses culturelles, naturelles, historiques locales  oui  non

Projet à caractère touristique  oui  non

Spectacle vivant (théâtre / danse / arts du cirque...)  oui  non

Arts plastiques et visuels (cinéma / photographie...)  oui  non

Musiques classiques et actuelles (concert / festival...)  oui  non

Action de type évènementiel (sport, musique..)  oui  non

Accompagnement méthodologique des clubs  oui  non

Action favorisant le lien parents - enfants  oui  non

### PERSONNE CHARGÉE DU PROJET

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### PRÉSENTATION

#### Descriptif de votre projet

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**Quels sont les objectifs de votre projet ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Quels est le type de public concerné ?**

.....

.....

**Quelle est la durée prévue du projet ?**

.....

.....

**Votre projet est-il mené par plusieurs associations ? si oui, précisez.**

.....

.....

**Quels sont les partenaires de votre projet ?**

**(précisez leur rôle : technique, financier, matériel, humain...)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Ce projet apporte-t-il du nouveau sur le territoire ? En quoi ? En quoi votre projet est-il innovant ?**

.....

.....

.....

.....

**Quels intervenants participent à ce projet ? Sont-ils professionnels, bénévoles ?**

.....  
.....

**Les habitants sont-ils associés au projet ? Comment ?**

.....  
.....  
.....

**Des actions sont-elles prévues pour sensibiliser la population au projet (lien avec les jeunes, les seniors, porteurs de handicap, ateliers...)**

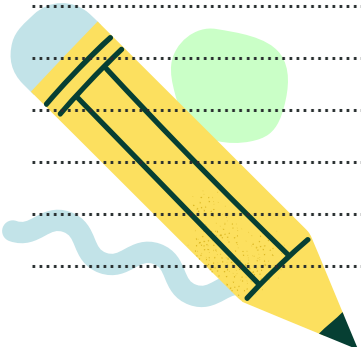
.....  
.....  
.....  
.....

**Quelle est la politique tarifaire ? (prix des entrées, tarif adulte - enfant- famille ?, gratuités...)**

.....  
.....  
.....  
.....

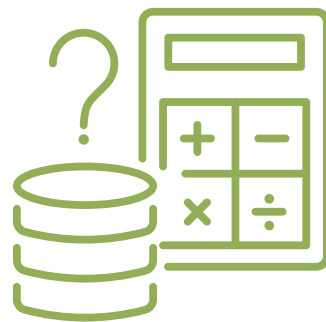
**Veillez indiquer toute autre information complémentaire qui vous semblerait pertinente :**

.....  
.....  
.....  
.....



# 3

## BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET



Lister vos postes de dépenses

Lister vos différentes recettes

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats, fournitures		Ventes	
		Subventions	
		Etat	
Locations, assurances, entretien, secours, documentation ...		Région	
		Département	
		Communauté de Communes	
		Commune	
		(emplois aidés)	
Rémunérations, publicité, frais postaux...			
		Ressources propres	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

# 4

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

*A remplir impérativement*

*Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association,  
merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.*

Je soussigné(e), ..... (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association,

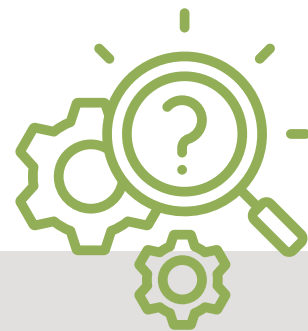
- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes d'aides introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une aide de : .....€

Fait, le ..... à .....

Signature :



# GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS



## LES CRITÈRES COMMUNS

### CRITÈRES OBLIGATOIRES :

le projet doit prendre en compte **tous les critères énoncés ci-dessous** :

- ✓ Le siège de l'association loi 1901 est situé sur le territoire de la CCVP
- ✓ Le projet se déroule sur une ou plusieurs communes de la CCVP
- ✓ L'association a, au minimum, un an d'existence et d'activité à compter de la date du récépissé de déclaration de création en Sous-préfecture
- ✓ Le projet concerne un domaine d'action éligible

### Dimension budgétaire :

- ✓ Cohérence du projet et des moyens mis en oeuvre
- ✓ Budget prévisionnel détaillé

### Dimension territoriale

- ✓ Respect de l'environnement dans l'organisation de la manifestation (gestion des déchets...)

Expliquez :

.....

- ✓ Veille particulière à la coordination avec les manifestations du territoire (pas de programmation de deux actions de même nature le même jour)

- ✓ Transmissions des informations relatives aux projets de l'association au service communication de la CCVP qui assure la diffusion des informations sur le territoire.

## LES CRITÈRES DE BONIFICATION

**Il n'est pas obligatoire de répondre à tous ces critères.** Le taux d'aide varie en fonction du nombre de critères visés. (voir l'encadré « montant de l'aide » du règlement d'attribution)

Merci de préciser comment votre action atteint le / les critère(s) visé(s) dans les lignes prévues à cet effet et de remplir uniquement ce qui concerne votre action.

### CRITÈRES TERRITORIAUX

*cocher la case si le critère est atteint*

- Projet mené par plusieurs associations / acteurs du territoire.

Expliquez :

.....  
.....  
.....

- Prise en compte des autres acteurs du territoire : services enfance, jeunesse, maison de retraite, associations locales... Expliquez :

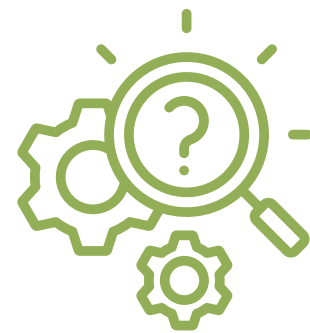
.....  
.....  
.....

- Rayonnement de la manifestation et impact en terme d'image pour le territoire.

Expliquez

.....  
.....  
.....

# GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS



## CRITÈRES CULTURELS

*cocher la case si le critère est atteint*

- Élargissement de l'offre associative artistique, sportive et culturelle existante  
Expliquez :

.....  
.....  
.....

- Professionnalisme, qualification, expérience des intervenants  
Expliquez :

.....  
.....  
.....

- Caractère innovant de l'action privilégiant la découverte, l'émergence, la création  
Expliquez :

.....  
.....  
.....

## CRITÈRES "PARTICIPATIFS"

*cocher la case si le critère est atteint*

- Privilégier un rapport avec les habitants : projet participatif, les habitants deviennent acteurs du projet. Expliquez :

.....  
.....  
.....

- Le projet comprend des actions de sensibilisation envers la population (jeunes publics, ados, personnes âgées, porteurs de handicap, nouveaux arrivants...). Il s'agit de favoriser l'accès à l'action au plus grand nombre, d'aller au-devant de tous les publics. Expliquez :

.....  
.....  
.....

- Permettre à tous de participer : le prix ne doit pas être un frein, quelle politique tarifaire ?  
Expliquez

.....  
.....  
.....

### RAPPEL

L'atteinte de tous les critères territoriaux, culturels et participatifs n'est pas obligatoire pour l'obtention d'une aide.

# CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN



L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

## **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

## **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

## **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

## **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

## **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

## **ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ....., le .....

NOM, PRÉNOM et SIGNATURE du président de l'association :  
.....



**+ D'INFOS :**  
**[www.ccvp.fr](http://www.ccvp.fr)**  
**rubrique "associations"**

## **CONTACT ET RENSEIGNEMENTS**

**Guillaume HELLISSEN**

**Communauté de Communes de Vezouze en Piémont**

**12 place Chevandier - 54480 CIREY-SUR-VEZOUZE**

**03.83.71.45.82 - [guillaume.helissen@ccvp.fr](mailto:guillaume.helissen@ccvp.fr)**